

*Subsides*

A cause de la réduction des tarifs douaniers à la suite des négociations Kennedy, et qui avait été décidée par le gouvernement mais pas par les industries, ces dernières devinrent très vulnérables. Certaines d'entre elles étaient prêtes à s'adapter rapidement à la situation, mais d'autres, malheureusement pas. Ces industries étant devenues si vulnérables à la suite de mesures gouvernementales, il était logique que le ministère de l'Industrie et du Commerce élabore des programmes pour stimuler celles que cette décision touchait. Ce qui explique l'existence de si nombreux programmes au sein du ministère de l'Industrie et du Commerce qui sont mis à la disposition des grandes et des petites entreprises en vue de compenser leur vulnérabilité résultant des tarifs douaniers plus réduits et pour les aider à profiter des possibilités d'exportation vers les pays dont les tarifs douaniers ont été réduits en échange.

Donc, en ce qui concerne cette position avantageuse, je ne crois pas que le gouvernement actuel ou quelque gouvernement que ce soit puisse regretter d'avoir assuré, grâce au ministère de l'Industrie et du Commerce ou de quelque autre ministère, de l'aide aux petites ou aux grandes industries. C'est sur ce point surtout que je ne suis pas d'accord avec le Nouveau parti démocratique. Nous partageons tous son intérêt pour le peuple, mais il semble ne plus rien comprendre du moment qu'il s'agit d'aider l'industrie, laquelle doit à son tour assurer des emplois aux Canadiens.

Je me souviens d'un projet de loi libéral adopté il n'y a pas très longtemps, établissant d'une façon précise, et pour la première fois, le droit indéniable de l'industrie d'apporter les changements technologiques qui lui semblent opportuns. Jusque-là c'était une sorte de zone neutre pour ainsi dire, surtout depuis la publication, il y a quelques années, du rapport du juge Freedman. A ce droit d'administration, s'ajoutait l'obligation morale et légale de surmonter les effets de l'évolution technologique sur le personnel.

Qu'est-ce au juste que la dépréciation accélérée? Ce n'est ni plus ni moins qu'une impulsion, une poussée, un élan donné par le gouvernement, grâce à des adoucissements fiscaux, aux industries que ne protègent plus les hauts tarifs, pour leur permettre de tirer parti de méthodes perfectionnées et des nouvelles machines et d'assurer éventuellement leur survivance dans certains cas et leur expansion dans d'autres. Je connais une compagnie de la région de Montréal, pas très importante il est vrai, qui employait 20 ou 25 ouvriers. Grâce à l'aide du ministère de l'Industrie et du Commerce, elle a pu acheter le matériel nécessaire au découpage à l'emporte-pièce de panneaux pour l'industrie électrique. Ses seules exportations à Schenectady, par suite de sa collaboration avec l'industrie du camionnage, Smith et quelques autres, ont permis à cette compagnie de Montréal de rivaliser avec succès avec des compagnies des États-Unis et de livrer plus rapidement qu'elles. Aussi compte-t-elle maintenant une centaine d'employés au lieu de 25. Elle a remboursé le prix de son matériel et voue une reconnaissance éternelle au ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'aide qu'il lui a accordée.

Je sais qu'on abuse des programmes de ce genre tels que la dépréciation accélérée, mais on abuse aussi de l'assurance-chômage, comme nous le signalions il y a quelques semaines. Il en est de même de toutes nos politiques sociales. Il nous incombe de nous assurer que les compagnies qui profitent des programmes de ce genre n'en font pas abus. A mon avis, la dépréciation accélérée

et la réduction de l'impôt sur le revenu des sociétés ne devraient pas poser le même problème ou dilemme au NPD qu'il y a environ un an. Je dis cela parce que la question ne me tracasse guère. En mai 1972, notre budget était évidemment destiné à stimuler le secteur de la fabrication secondaire de l'économie canadienne au lieu d'être orienté vers la population, de sorte qu'on pouvait prétendre à juste titre que le budget était en lui-même déséquilibré et visait à faire face uniquement à certains problèmes, la raison invoquée étant que si nous pouvions stimuler rapidement l'industrie de fabrication, nous pourrions créer ainsi les emplois nécessaires.

Je le répète, la situation s'est modifiée et des événements indépendants de notre volonté rendront désormais les choses plus difficiles. Nous devons donc réfléchir un peu plus mûrement avant d'orienter notre économie et il se peut que ce soit au moyen des méthodes préconisées par le député qui vient de se rasseoir, mais toute initiative serait préférable à une politique fiscale ou monétaire qui ferait perdre l'emploi d'un demi-million de personnes sans freiner l'inflation.

Cela dit, je doute que quelqu'un à la Chambre puisse vraiment déterminer la source de l'inflation. Provient-elle de la demande, de la poussée inflationniste des frais, de l'accroissement des salaires, des impôts ou de la taxe de vente? Personne ne le sait. Assurément, je n'ai trouvé à la Chambre ou à la bibliothèque aucun document qui indique qu'on ait étudié ces questions très profondément ou très précisément.

Qu'on me permette de me reporter à l'objet de cette motion, qui associe les deux principaux points du budget de 1972 aux propositions du budget actuel. Face à leur combinaison, je crois que l'attitude du NPD à l'égard des amortissements accélérés et de l'impôt sur le revenu des sociétés est peu réaliste. Je serais le premier des pragmatistes à déclarer qu'évidemment certaines sociétés ont, d'une façon flagrante, abusé de certains programmes, mais il ne s'ensuit pas que ces programmes ne soient pas valables. Peut-être faudrait-il revoir le mécanisme de surveillance, les conditions ou les critères de ces programmes.

Il est indubitable que l'amortissement accéléré a encouragé la petite entreprise à acheter de plus grosses machines, ce qu'elle n'aurait peut-être pas fait dans des circonstances ordinaires. D'autre part, selon nos lois de l'impôt, il peut y avoir encore des circonstances où il serait plus logique de répartir l'amortissement sur cinq ans plutôt que deux. Cela étant, je ne puis comprendre l'inquiétude qu'inspire au NPD l'amortissement accéléré.

En ce qui concerne la réduction de l'impôt sur le revenu des sociétés, c'est-à-dire, éventuellement, la réduction de cet impôt de 49 p. 100 à 40 p. 100, je le répète, si on compare ces propositions du budget de 1972 aux avantages qu'il accordait à la population, on pourrait fort bien soutenir que ce budget était excessivement orienté, dans son impact et à d'autres égards, vers les secteurs de l'industrie, et peut-être insuffisamment du côté des victimes de l'inflation.

Cela n'est pas le cas lorsqu'on le combine avec le budget actuel. Lorsqu'on considère ce que nous avons fait pour les personnes âgées et les anciens combattants, et lorsqu'on considère ce qui a été fait en vue de diminuer l'impôt sur le revenu des particuliers, il est difficile de dire que la réduction de 40 p. cent de l'impôt sur les sociétés est une mesure anormale. Cela s'avère en particulier lorsqu'on considère que dans les autres pays, y compris la Suède et les États-Unis et la plupart des autres grands pays manufacturiers, les recettes provenant des sociétés sont bien inférieures à celles de notre pays.